

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, maire.

De N°04/2023

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, Mme CAPRON Marie, M DELPLANQUE Nicolas, M DAUSSY Eric, M HEROUART Michel, Mme DUBOS Astrid, Mme LEFEVRE Joelle, M TURQUIN Alex, Mme WOJTYSIAK Hélène, Mme VOLANT Aline, M. DAZY Bernard

OBJET :
**Approbation du compte de
gestion 2022-budget eaux**

Etaient absents :
M. DREANO Frédérique avec pouvoir à M HEROUART Michel,
M. DELOHEN, Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ

M. DAZY Bernard a été élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte de gestion 2022 en y apportant les explications demandées.

Les membres du conseil municipal sont en possession des documents préalablement transmis ou remis en début de séance.

Sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, le Conseil Municipal examine le compte de gestion pour l'année 2022 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	4 565.91 €
Recettes	8 084.11 €

Résultat de l'exercice : - 3518.20 €

Section d'Investissement

Dépenses	8 296.00 €
Recettes	2 377.30 €

Résultat de l'exercice : 5 918.70 €

Nombre de conseillers en
exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

Après délibération, le conseil municipal (0 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour) approuve le compte administratif pour l'année 2022.

Fait et délibéré le 05 avril 2023.

Pour extrait conforme, le maire, Ghislain TIRMARCHE




Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/04/2023 et de la publication le 25/04/2023.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, Mme CAPRON Marie, M DELPLANQUE Nicolas, M DAUSSY Eric, M HEROUART Michel, Mme DUBOS Astrid, Mme LEFEVRE Joelle, M TURQUIN Alex, Mme WOJTYSIK Héléna, Mme VOLANT Aline, M. DAZY Bernard

De N°05/2023

OBJET :

**Approbation du compte
administratif 2022-budget
eaux**

Etaient absents :

M. DREANO Frédérique avec pouvoir à M HEROUART Michel,
M. DELOHEN, Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ

M. DAZY Bernard a été élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte administratif 2022 en y apportant les explications demandées.

Les membres du conseil municipal sont en possession des documents préalablement transmis ou remis en début de séance.

Sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'année 2022 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	4 565.91 €
Recettes	8 084.11 €

Résultat de l'exercice : - 3518.20 €

Section d'Investissement

Dépenses	8 296.00 €
Recettes	2 377.30 €

Résultat de l'exercice : 5 918.70 €

Nombre de conseillers en
exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 11

M. le Maire se retire et M. DAZY prend la présidence de la séance.

Après délibération, le conseil municipal (0 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour) approuve le compte administratif pour l'année 2022.

Fait et délibéré le 05 avril 2023.

Pour extrait conforme, le maire, Ghislain TIRMARCHE




Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/04/2023 et de la publication le 25/04/2023.

SERVICE EAU L'ETOILE

**DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le 05 Avril 2023, réuni sous la présidence de H. TIRHARCHE, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	14 635,04 €	0	5 918,70 €		- €		20 553,74 €
FONCT	-806,31 €		-3 518,20 €				-4 324,51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/22 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		4 324,51 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 553,74 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €

Fait à L'etoile
Le 24/04/2023

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 05/04/2023



Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Suffrages exprimés : 12
Abs : 1 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 30/03/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
publication le 25/04/2023.

-Préfecture le 24/04/2023 et de la

